

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 décembre 2020

Nombre de membres afférents : 19

En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 17

Date de la Convocation : 03/12/2020

Date d'affichage : 03/12/2020

L'an deux mil vingt et le huit décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - GAUTHIER Laurent- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET - Aurèlie SYLVESTRE- Nathalie MARECHAL- Patrice TETARD- Joël MALIGNIER- David MAGNET- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Laure DUCHAMP (arrivée à 19h10).

Excusés : Mathilde SAVARY (pouvoir donné à Céline POIRRIER), Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE), Véronique AUGIZEAU (pouvoir donné à Laurent GAUTHIER), Jean GRANGER, Alexandra CHABANIS.

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2020- 095: Autorisation de signature du marché relatif aux travaux de mise en valeur et de consolidation du Vieil Allan.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123 et L.2142-1 et suivants de l'ordonnance 2018-1074 du 26/11/2018 portant partie législative du code de la commande publique et les articles R.2123-1 et suivants et R.2142 et suivants du Décret 2018-1074 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la Commande publique.

Vu la Délibération n°2020-020 relative aux délégations du Conseil Municipal consenties au Maire

Vu la Délibération n° 2020- 085 relative à l'adoption du règlement intérieur et aux règles internes de la Commande publique.

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence adressé le 04/09/2020, la date limite de réception des offres arrêtée au 09/10 et la remise de 6 propositions,

CONSIDERANT le rapport et les tableaux d'analyse présentés lors de la Commission MAPA du 17 novembre 2020,

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'engager des travaux de sauvegarde et consolidation de trois édifices du Vieil Allan suite à l'usure du temps et l'aggravation des désordres suite au séisme du 11 novembre 2019 pour lequel l'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour la Commune.

Envoyé en préfecture le 10/12/2020

Reçu en préfecture le 10/12/2020

Affiché le 10/12/2020

ID : 026-212600050-20201208-2020_134-DE

SLO

Pour des raisons budgétaires et d'incertitudes des financements au moment du lancement de la consultation, le marché a été décomposé comme suit :

Tranche ferme :

Consolidation des remparts

Consolidation de la Tour de garde des pénitents

Tranche optionnelle :

Consolidation de la Maison Daudel

DELIBERE et DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'attribuer le marché pour les travaux précités à l'entreprise SMBR qui propose l'offre économiquement la plus avantageuse et ce, pour un montant total de 475 923, 41 € HT soit 571 108, 092 € TTC (toutes tranches confondues)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise SMBR sise 29 avenue Auguste Verola- Hibiscus Park- 06 200 NICE SAINT ISIDORE.

POUR :17

CONTRE : 0

ABSTENTION :0

Yves COURBIS,

Maire

